

65030 - Sports de nature (PDESI)

Proposition d'approbation du programme d'actions (2018/2019) du Comité Départemental du Bas-Rhin des Sociétés d'Aviron, et d'attribution de la subvention pour 2018 et d'approbation du projet de convention d'objectifs et de convention financière

Rapport n° CP/2018/380

Service gestionnaire :

J530 - Service des sports

Résumé :

Dans le cadre des compétences du Département en matière de sports de nature, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver le programme d'actions proposé par le Comité Départemental du Bas-Rhin des Sociétés d'Aviron pour les années 2018 et 2019.

Il est aussi proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention au Comité Départemental du Bas-Rhin des Sociétés d'Aviron pour l'année 2018 ainsi que d'approuver les termes des projets de convention d'objectifs et de convention financière à conclure avec ce comité.

La loi 2000-627 du 6 juillet 2000 a attribué aux Départements la compétence du développement maîtrisé des sports de nature, en leur confiant la réalisation du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et l'animation d'une instance de concertation, la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

La mission du Département consiste à accompagner au mieux le mouvement sportif et les collectivités afin de valoriser les espaces, sites et itinéraires d'intérêt, et ce dans un souci de développement maîtrisé des sports de nature.

Sport pour tous se pratiquant dans tous les territoires du Bas-Rhin, le sport de nature permet d'ouvrir la pratique au plus grand nombre, en raison de sa gratuité, de son accessibilité à tous les âges et tous les milieux et de son offre de proximité sur l'ensemble des territoires.

Cette politique s'inscrit également dans une volonté de renforcement de la transversalité des actions inscrites dans les politiques sectorielles. En effet, elle combine le sport, l'environnement, le tourisme, l'emploi, la jeunesse, l'éducation ainsi que le développement local et la solidarité.

Pour bénéficier du soutien départemental, au titre du sport, les comités sportifs ou ligues, lorsqu'il n'y a pas de comité, ont le choix entre :

- solliciter l'aide à la licence (part fixe de 400 € et part variable selon le nombre total de licenciés, tous âges confondus), avec les montants suivants :

- . 0,43 €/licencié pour moins de 500 licenciés,
- . 0,48 €/licencié de 500 à 5 000 licenciés,
- . 0,53 €/licencié pour plus de 5 000 licenciés ;

- opter pour une convention d'objectifs, en présentant un projet de développement sportif et différentes actions à mener sur une ou plusieurs années, qui s'inscrivent dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale.

LE COMITE DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN DES SOCIETES D'AVIRON

Après une année blanche en 2017 suite à des changements d'organisation et de présidence, le Comité Départemental du Bas-Rhin des Sociétés d'Aviron souhaite conclure une convention d'objectifs pour la période 2018-2019 avec le Département du Bas-Rhin.

Bilan/constats :

Le Comité Départemental du Bas-Rhin des Sociétés d'Aviron regroupe 5 clubs qui fédèrent 668 licenciés pour la saison 2018.

Parmi les 5 clubs, trois sont situés à Strasbourg et un à Erstein, et depuis 2017 le club Indoor Santé situé à Strasbourg a rejoint le Comité Départemental. Ce club est spécialisé sur la pratique de l'aviron indoor c'est-à-dire une activité sur ergomètre de type rameur. Ce club propose un déploiement dans les différents territoires du Bas-Rhin afin de faire connaître cette pratique appliquée à des programmes d'activité physique adaptée dans le cadre de remise à l'effort de personnes atteintes de pathologies chroniques, cancers, surpoids, obésité.

Le Comité assure plus particulièrement la promotion des activités, à travers différentes actions dans les territoires et à destination de tous les publics. Ainsi, des actions spécifiques pour les publics les plus jeunes des quartiers difficiles ou encore les séniors sont proposés.

Faire connaître la pratique passe également par la participation du comité à des événements visant à promouvoir les sports de nature et les sites de pratique.

Enfin, un des objectifs du comité est de mutualiser les moyens entre les clubs et fédérer un esprit d'entente pour développer la prise de licences des jeunes par des actions auprès des établissements scolaires et en promouvant une pratique respectueuse de l'environnement.

Projet de programme d'actions 2018/2019 :

Le comité entend poursuivre sa politique de développement sur les deux prochaines saisons sportives, avec notamment :

- le soutien aux associations à travers la promotion de la discipline et l'organisation d'événements fédérateurs ;
- l'accueil des jeunes et des scolaires par le biais d'actions au sein des collèges ;
- le sport pour tous, avec des actions de découverte menées auprès des centres socio-culturels, des séniors et la promotion du sport-santé développé notamment grâce au nouveau club fédéré ;

- la prise en compte de l'environnement et du milieu d'évolution des pratiquants en menant des actions permettant une pratique respectueuse : repérage et entretien des sites. Dans le cadre du développement maîtrisé des sports de nature, le comité assure également la promotion de l'activité par la participation à des événements type village des sports de nature ou encore fête du sport.

Pour la réalisation de ces objectifs, le comité sollicite pour la période 2018-2019 un soutien départemental de 4 300 € sur un budget total de 17 500 €. En 2016, il avait bénéficié d'une aide de 1 580 €.

Cette demande d'aide se justifie par l'intégration d'un nouveau club et le développement conséquent de la partie Indoor, permettant plus particulièrement de répondre aux objectifs « sport santé ».

Aussi, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Comité Départemental du Bas-Rhin des Sociétés d'Aviron une subvention pour un montant de 2000 € pour l'année 2018 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental du Bas-Rhin des Sociétés d'Aviron pour la période 2018-2019 ;
 - de décider que cette subvention de 2 000 € pour l'année 2018, sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte- rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission Thématique Enfance, Famille et Education a émis le 29 octobre 2018 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2018 à hauteur de 2 000 € en faveur du Comité Départemental du Bas-Rhin des Sociétés d'Aviron, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30301	65-6574-32	390 000,00 €	24 140,00 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € au Comité Départemental du Bas-Rhin des Sociétés d'Aviron, au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Elle approuve les termes de projet de la convention d'objectifs pluriannuelle à conclure avec le Comité Départemental du Bas-Rhin des Sociétés d'Aviron.

Elle approuve par ailleurs les termes de projet de convention financière à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, entre le Département et le Comité Départemental du Bas-Rhin des Sociétés d'Aviron, versées selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification de la convention dans la limite de 60%

du montant prévisionnel de la contribution, et le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues.

Elle autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY